NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/117
S/1996/290
16 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 79 de la liste préliminaire*
TRAITÉ SUR UNE ZONE EXEMPTE D'ARMES
NUCLÉAIRES EN AFRIQUE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 12 avril 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) F. Paolo FULCI

* A/51/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)

L'Union européenne se félicite de la signature, le 11 avril 1996 au Caire, du Traité de Pelindaba instaurant la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Le Traité est conforme à la décision sur les principes et les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires prise par la Conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a reconnu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforce la paix et la sécurité mondiales et régionales.

L'Union européenne considère que les zones exemptes d'armes nucléaires sont des instruments qui complètent heureusement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont elle continue de promouvoir l'universalité.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne ainsi que les pays associés, Chypre et Malte, se rallient à cette déclaration.